
Décret statuant que la commission de l'organisation du mouvement des armées fera expédier les brevets et commissions à tous les officiers nommés par les représentants du peuple aux armées, lors de la séance du 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Décret statuant que la commission de l'organisation du mouvement des armées fera expédier les brevets et commissions à tous les officiers nommés par les représentants du peuple aux armées, lors de la séance du 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 59;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16530_t1_0059_0000_5

Fichier pdf généré le 07/10/2019

seulement ont reçu de légères blessures. Il fallait le pas de charge pour imposer silence aux ennemis; nos frères d'armes leur ont présenté la baïonnette; leur fuite précipitée nous a mis en possession de leurs camps tout tendus, de deux pièces de canon de sept et de cinq, et de plusieurs espingardes; nous avons fait 153 prisonniers, au nombre desquels se trouvent 14 officiers, et le comte de Saint-Martin, que ses brigandages ont rendu fameux, et qui jouit en Piémont d'une haute considération.

Les deux divisions de l'armée républicaine n'ont perdu que 4 hommes. Si je devais parler des actions d'éclat, j'aurais à citer chacun des soldats, officiers et généraux.

Nous avons pris beaucoup de bœufs, de moutons et de mulets, toutes les munitions de guerre des ennemis; six cents fusils, du pain et du vin. On s'occupe actuellement de rassembler tous ces objets dans notre camp.

Salut et fraternité.

CASSANYÈS.

[*Le général en chef commandant provisoirement l'armée des Alpes, au comité de Salut public, du quartier général de Briançon, le 30 fructidor an II*]

Citoyens représentants,

Les Piémontais s'étant avisés, pendant quelques jours, d'attaquer presque continuellement nos postes, depuis le fort Mirabouck jusqu'aux Barricades, enhardis sans doute par une petite expédition qu'ils firent il y a quelque temps sur notre territoire, qui leur valut une cinquantaine de moutons; je résolu, de concert avec le représentant du peuple Cassanyès, de les attaquer sur tous les points, partant de Mirabouck jusqu'aux Barricades.

Cette attaque a été exécutée parfaitement le 28 fructidor, quoique par une marche extrêmement pénible, qui a duré 12 heures, et le temps le plus affreux qu'il ait fait de l'année.

La droite, aux ordres du général de brigade Vaubois, a enlevé aux ennemis une très grande quantité de bestiaux, et leur a fait 120 prisonniers, y compris 4 officiers, dans une redoute vigoureusement défendue, que les soldats de la République ont franchie la baïonnette en avant.

La gauche, aux ordres du général de brigade Gouvion, a pris une grande quantité de grains et de bestiaux, fait 160 prisonniers, y compris 14 officiers, et tué à peu près le même nombre; car, pour approcher du corps d'armée ennemi, il a été nécessaire d'empêcher que ses avant-postes pussent lui apporter les nouvelles de notre arrivée.

Ils nous ont abandonné trois petits camps tendus et bien retranchés, une pièce de 7, une de 5, une de 3, et plusieurs espingardes. Dans le village de Lachenal, et dans les redoutes abandonnées, nous avons trouvé environ 600 fusils et des munitions de guerre de toute espèce.

Je me suis trouvé dans cette dernière colonne avec le représentant du peuple Cassanyès; son sang-froid au milieu d'une grêle de

balles et de mitraille, et son activité étonnante, n'ont pas peu contribué au succès de cette expédition, où les soldats et les officiers se sont tous comportés comme ils le devaient, c'est-à-dire en républicains.

J'ai le bonheur d'annoncer qu'il n'en est péri aucun; huit seulement ont été blessés.

Salut, union et fraternité.

PETIT-GUILLAUME.

P.S. Parmi les officiers prisonniers est le fameux comte Martin, commandant le corps des partisans et qui a fait la dernière incursion dans la vallée de Quierus.

Delmas lit un projet de décret qui est adopté en ces termes :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de Salut public,

Décète qu'il sera fait mention honorable de la conduite des deux divisions de l'armée des Alpes qui ont combattu le

23 fructidor, et que les dépêches officielles seront insérées dans le bulletin de correspondance (85).

55

Un membre s'étonne de ce que la commission de l'organisation du mouvement des armées n'a point encore fait expédier aux officiers de celle des Alpes, qui, en récompense du courage qu'ils ont montré, soit au siège de Lyon rebelle, soit dans les combats contre les Piémontais, ont été avancés en grade par les représentants du peuple, les brevets ou commissions qu'ils attendent en vain depuis longtemps. Il demande que la commission du mouvement soit tenue de les faire expédier sur-le-champ.

Un membre observe que la même négligence s'est fait sentir dans les autres armées, et conclut à ce que la mesure à prendre soit rendue commune à toutes; la motion est appuyée, et le décret suivant est rendu :

La Convention nationale décrète que la commission de l'organisation du mouvement des armées fera expédier, sur-le-champ, les brevets et commissions à tous les officiers nommés par les représentants du peuple aux armées (86).

(85) P.-V., XLVI, 93-94. C 320, pl. 1328, p. 10, minute de la main de Delmas, rapporteur. *Moniteur*, XXII, 68; *Bull.*, 4 vend.; *Débats*, n° 734, 48; *Ann. Patr.*, n° 633; *Ann. R. F.*, n° 4; *C. Eg.*, n° 768; *Gazette Fr.*, n° 998; *J. Mont.*, n° 149; *J. Paris*, n° 5; *Mess. Soir.*, n° 768; *M. U.*, XLIV, 56.

(86) P.-V., XLVI, 94. C 320, pl. 1328, p. 11, minute de la main de Dubois-Crancé. Décret anonyme, selon C* II 21, p. 1. *Débats*, n° 734, 48; *Ann. R.F.*, n° 5; *Ann. Patr.*, n° 633; *F. de la Républ.*, n° 5; *J. Paris*, n° 5; *Gazette Fr.*, n° 998; *J. Mont.*, n° 149; *J. Perlet*, n° 732; *Mess. Soir.*, n° 768; *Rép.*, n° 5.